



CNARELA

**Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes de
l'Académie de Bordeaux**

**CONCOURS RÉGIONAL DE LANGUES ANCIENNES
SESSION 2017.
ÉPREUVE DE LATIN – CLASSE DE TERMINALE**

(Durée de l'épreuve: 3 heures)

On autorisera l'utilisation d'un dictionnaire latin-français et français-latin.

Texte

SUÉTONE, Vie de Néron (traduction de M. Cabaret-Dupaty, Paris, 1893), chapitre 35.

<p>(1) Vxores praeter Octauiam duas postea duxit, Poppaeam Sabinam quaestorio patre natam et equiti Romano antea nuptam, deinde Statiliam Messalinam Tauri bis consulis ac triumphalis abneptem.</p> <p>(2) Qua ut poteretur, uirum eius Atticum Vestinum consulem in honore ipso trucidauit.</p> <p>(3) Octaviae consuetudinem cito aspernatus corripientibus amicis sufficere illi debere respondit uxoria ornamenta.</p> <p>(4) Eandem mox saepe frustra strangulare meditatus dimisit ut sterilem, sed improbante diuortium populo nec parcente conuiciis etiam relegauit, denique occidit sub crimine adulteriorum adeo impudenti falsoque, ut in quaestione pernegantibus cunctis Anicetum paedagogum suum indicem subiecerit, qui fingeret et dolo stupratam a se fateretur.</p> <p>(5) Poppaeam duodecimo die post diuortium Octaviae in matrimonium acceptam dilexit unice; et tamen ipsam quoque ictu calcis occidit, quod se ex aurigatione sero reuersum grauida et aegra conuiciis incesserat.</p> <p>(6) Ex hac filiam tulit Claudiam Augustam amisitque admodum infantem.</p> <p>(7) Nullum adeo necessitudinis genus est, quod non scelere perculerit.</p> <p>(8) Antoniam Claudi filiam, recusantem post Poppaeam mortem nuptias suas quasi molitricem nouarum rerum interemit; similiter ceteros aut affinitate aliqua sibi aut propinquitate coniunctos; in quibus Aulum Plautium iuuenem, quem cum ante mortem per uim conspurcasset: "Eat nunc", inquit, "mater mea et successorem meum osculetur", iactans dilectum ab ea et ad spem imperii impulsus.</p> <p>(9) Priuignum Rufrium Crispinum Poppaea natum impuberem adhuc, quia ferebatur ducatus et imperia ludere, mergendum mari, dum piscaretur, seruis ipsius demandauit.</p>	<p>(1) Indépendamment d'Octavie, il épousa Poppaea Sabina, fille d'un questeur, mariée auparavant à un chevalier romain, et Statilia Messalina, arrière-petite-fille de Taurus, honoré deux fois du consulat et du triomphe.</p> <p>(2) Pour se l'approprier, il assassina son mari, le consul Atticus Vestinus, dans l'exercice de ses fonctions.</p> <p>(3) Dégoûté bientôt d'Octavie, il dit à ses amis qui lui en faisaient des reproches, que les ornements matrimoniaux devaient lui suffire.</p> <p>(4) Après avoir inutilement essayé plusieurs fois de l'étrangler, il la répudia comme stérile. Mais, voyant que les Romains blâmaient ce divorce et s'emportaient en invectives contre lui, il l'exila d'abord, et enfin la fit périr comme coupable d'adultère. La calomnie était si révoltante, que tous ceux qui furent mis à la torture ayant protesté de son innocence, Néron apostata son pédagogue Anicetus, qui avoua qu'il avait abusé d'Octavie par ruse.</p> <p>(5) Néron épousa Poppée douze jours après qu'il eut répudié Octavie, et l'aima passionnément; ce qui ne l'empêcha pas de la tuer d'un coup de pied, parce qu'étant enceinte et malade, elle lui avait reproché trop vivement d'être rentré tard d'une course de chars.</p> <p>(6) Elle lui avait donné une fille nommée Claudia Augusta qui mourut en bas âge.</p> <p>(7) Il n'y eut désormais aucune espèce de lien qui pût garantir de ses attentats.</p> <p>(8) Il accusa de conspiration et fit mourir Antonia, fille de Claude, qui refusait de prendre la place de Poppée. Il traita de même tous ceux qui lui étaient attachés ou alliés, entre autres le jeune Aulus Plautius, qu'il viola avant de le faire conduire à la mort, en disant: "Que ma mère aille maintenant embrasser mon successeur," faisant entendre par là qu'Agrippine l'aimait et lui faisait espérer l'empire.</p> <p>(9) Son beau-fils Rufrius Crispinus qu'il avait eu de Poppée, s'amusait à jouer aux commandements et aux empires. C'en fut assez pour qu'il ordonnât à ses esclaves de le noyer dans la mer quand il irait à la pêche.</p>
--	---

<p>(10) Tuscum nutricis filium relegavit, quod in procuratione Aegypti balineis in aduentum suum exstructis laisset.</p> <p>(11) Senecam praeceptorem ad necem compulit, quamvis saepe com meatum petenti bonisque cedenti persancte iurasset suspectum se frustra periturumque potius quam nociturum ei.</p> <p>(12) Burro praefecto remedium ad fauces pollicitus toxicum misit. Libertos diuites et senes, olim adoptionis mox dominationis suae fautores atque rectores, ueneno partim cibis, partim potionibus indito intercept.</p>	<p>(10) Il exila Tuscus, son frère de lait, parce qu'étant gouverneur d'Égypte, il avait fait usage des bains qu'on avait construits pour l'arrivée de l'empereur.</p> <p>(11) Il obligea son précepteur Sénèque de se donner la mort, quoique ce philosophe lui eût souvent demandé son congé en lui offrant tous ses biens, et que Néron lui eût saintement juré que ses craintes étaient vaines, et qu'il aimerait mieux mourir que de lui faire aucun mal.</p> <p>(12) Au lieu d'un remède qu'il avait promis à Burrhus, préfet du prétoire, pour le guérir d'un mal de gorge, il lui envoya du poison. Il fit périr de la même manière, en mêlant le fatal breuvage, tantôt à leurs aliments, tantôt à leurs boissons, les affranchis riches et âgés qui d'abord l'avaient fait adopter par Claude, et qui avaient été ensuite les soutiens et les conseillers de sa couronne.</p>
---	---

I- Questions (/ 10 points)

- a) Vous proposerez une étude des procédés littéraires qu'utilise Suétone pour créer une impression d'horreur à la lecture de cet énoncé en apparence factuel.
- b) Selon vos connaissances, quelles lois humaines, sociales et divines de l'Antiquité ébranle-t-il par ces meurtres ?

II-Manipulations grammaticales (/ 3 points)

- a) « ipsam quoque ictu calcis occidit » §5 : transposez cette proposition au passif.
- b) « quod se ex aurigatione sero reuersum grauida et aegra conuiciis incesserat. » : Remplacez 'se' par 'vos', mettez le verbe à la 3^e personne du pluriel, sans oublier les changements nécessaires.

III-Version (/7 points)

Suétone continue le récit des meurtres de Néron, qui y trouve une confiance grandissante.

Mori iussis non amplius quam horarum spatium dabat; ac ne quid morae interueniret, medicos admouebat, qui cunctantes continuo curarent; ita enim uocabatur uenas mortis gratia incidere. Elatus inflatusque tantis uelut successibus negavit quemquam principum scisse, quid sibi liceret, multasque nec dubias significationes saepe iecit, ne reliquis quidem se parsurum senatoribus, eumque ordinem sublaturum quandoque e re publica ac prouincias et exercitus equiti Romano ac libertis permissurum. (chapitre 37).